



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099

Numéro SIREN : 016 650 996

Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2016 sous le numéro de dépôt 7343

CYCLES LAPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 310 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet - 21000- DIJON
016 650 996 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

--oOo--

le 22 NOV.....2016
sous le n° A 733

EXTAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil seize,
Le 30 juin,
A 15 heures,

• **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald sous le numéro CH-100.3.007.591-1,
Représentée par Monsieur René TAKENS, agissant en qualité de Président,

ASSOCIÉE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ CYCLES LAPIERRE,

En présence de Monsieur Gilles LAPIERRE, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Conseil d'administration a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société ACCELL SUISSE AG, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes ont également été communiqués dans les délais légaux à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social dans les mêmes délais.

II - A pris les décisions suivantes :

- **Rapport de gestion du Conseil d'administration,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et quitus au Conseil d'administration,**

- **Affectation du résultat de l'exercice,**
Renouvellement de mandat d'un administrateur,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles LAPIERRE.

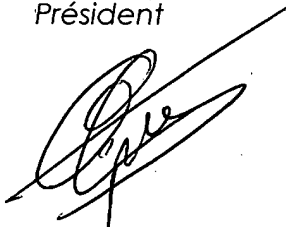
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

M. GILLES LAPIERRE

Président



CYCLES LAPIERRE
Société par actions simplifiée au capital de 310 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet - 21000- DIJON
016 650 996 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 22 NOV 2016
sous le n° A 7343

--oOo--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil seize,
Le 30 Juin,
A l'issue de la réunion de l'associée unique,

Les membres du Conseil d'administration de la société CYCLES LAPIERRE se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Gilles LAPIERRE
- Monsieur Hielke SYBESMA
- Monsieur René TAKENS

Le Conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Gilles LAPIERRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le procès-verbal des délibérations de la précédente réunion est lu et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Renouvellement du mandat du Président**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

Monsieur Gilles LAPIERRE déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer de satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Son mandat de Président est renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

POUVOIRS

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'administration au moins.

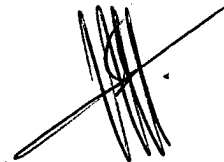
LE PRÉSIDENT

M. Gilles LAPIERRE

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to M. Gilles LAPIERRE.

UN ADMINISTRATEUR

M. Hielke SYBESMA

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to M. Hielke SYBESMA.